

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2026

Du 1^{er} janvier au 12 juin 2026

!! **Changements au 15 juin**



EMBALLAGES RECYCLABLES Collecte toutes les semaines

Présentez vos sacs, lorsqu'ils sont pleins,
➤ la veille à partir de 19h ➤ à proximité du passage du camion.

Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi *
Allain Bagneux Barisey-au-Plain Battigny Bulligny Crépey Dolcourt Favières Gélaucourt Germigny Mont-l'Étroit Saulxerotte Saulxures-lès-Vannes Selaincourt Thuilley-aux-Groseilles	Allamps Housselmont Barisey-la-Côte Gibeaumeix Uruffe Vannes-le-Châtel	Aboncourt Beuvezin Courcelles Fécocourt Gémonville Grimonviller Pulney Tramont-Emy Tramont-Lassus Tramont-St-André Vandeléville Vicherey	Blénod-lès-Toul Colombey-les-Belles Crézilles Mont-le-Vignoble Moutrot Ochey

Pas de rattrapage de collecte les jours fériés

***Sauf le 1^{er} mai > collecte le lundi 4 mai**

- Récupérez vos sacs éco-tri auprès de la mairie de votre commune.
- Les cartons de livraison, d'électroménager ou de mobilier, volumineux (taille supérieure à une boîte à chaussures) sont à déposer en déchetterie.



ORDURES MÉNAGÈRES Collecte toutes les 2 semaines

- Présentez vos bacs, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h.
- Bac noir avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir.

Mardi	Mercredi	Jeudi
Bulligny Crézilles Moutrot Ochey 13 et 27 janvier 10 et 24 février 10 et 24 mars 7 et 21 avril 5 et 19 mai 2 juin	Bagneux Barisey-au-Plain Barisey-la-Côte Gibeaumeix Uruffe 14 et 28 janvier 11 et 25 février 11 et 25 mars 8 et 22 avril 6 et 20 mai 3 juin	Aboncourt, Battigny, Beuvezin, Courcelles, Dolcourt, Favières, Fécocourt, Gélaucourt, Gémonville, Grimonviller, Pulney, Saulxerotte, Selaincourt, Tramont-Emy, Tramont-Lassus, Tramont-St-André, Vandeléville, Vicherey 1 ^{er} *, 15 et 29 janvier 12 et 26 février 12 et 26 mars 9 et 23 avril 7 et 21 mai 4 juin
Mardi	Mercredi	Jeudi
Blénod-lès-Toul Mont-le-Vignoble 6 et 20 janvier 3 et 17 février 3, 17 et 31 mars 14 et 28 avril 12 et 26 mai 9 juin	Allamps Housselmont Mont-l'Étroit Saulxures-lès-Vannes Vannes-le-châtel 7 et 21 janvier 4 et 18 février 4 et 18 mars 1, 15 et 29 avril 13 et 27 mai 10 juin	Allain Crépey Colombey-les-Belles Germigny Thuilley-aux-Groseilles 8 et 22 janvier 5 et 19 février 5 et 19 mars 2, 16 et 30 avril 14* et 28 mai 11 juin

***Pas de collecte les jours fériés > collecte la veille du jour férié**



SUIVEZ-NOUS sur Facebook !

COVALOM - SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Infos Tri



Actualités



Astuces



Animations



POINTS TRI

Le conteneur est plein ? Prévenez nous et dirigez vous vers le point de collecte le plus proche.



Papier

Tous les papiers se recyclent



Verre

Tous les emballages en verre se recyclent



Emballages uniquement



Textile

Tous les vêtements, chaussures et linge de maison se trient, mêmes usés ou abimés



Où les trouver ?

- Points tri
- Composteurs partagés



BRAVO POUR VOS EFFORTS !

Avec un taux d'erreurs de 14 % dans les sacs de tri, vous affichez un très bon score, preuve de votre engagement au quotidien.

Félicitations à toutes et à tous pour cette performance collective !

Cependant, restons vigilants : ce taux a augmenté par rapport à 2024, avec de plus en plus de déchets qui auraient leur place en déchetterie ou dans les ordures ménagères. L'erreur la plus fréquente concerne l'essuie-main, qui doit être jeté dans la poubelle d'ordures ménagères.

Ensemble, continuons à progresser. Chaque geste compte !

CE QUE VOUS PAYEZ

La **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est directement prélevée sur votre taxe foncière. Pour les locataires, elle est refacturée par votre propriétaire.

Valeur locative cadastrale de votre logement x 13,94%



COMPOSTER C'EST RÉDUIRE SES DÉCHETS



1/5

des ordures ménagères incinérées sont compostables.
C'est autant que vous pouvez trier à domicile, sur un site de compostage partagé.

POURQUOI CE N'EST PAS MOINS CHER ?

LES RAISONS :

- 🗑️ L'incinération des **ordures ménagères**.
- 🗑️ L'enfouissement du **tout-venant** de la déchetterie.
- 🗑️ Les **déchets mal triés** qui sont incinérés.
- 🗑️ Nos **modes de consommation**.

*Ces mauvaises pratiques conduisent au versement d'une TGAP (taxe sur les activités polluantes) par la communauté de communes, **cette taxe augmente chaque année.***

NOS SOLUTIONS :

- 👍 **Augmenter le tri**, (sac jaune, borne papier, borne verre, bennes en déchetterie)
Les déchets recyclables constituent une matière première qui est revendue par la collectivité. Ces recettes allègent vos factures.
- 👍 **Améliorer le tri**, en 2024 le refus représentait 11% du contenu des sacs jaunes, ce chiffre passe à 14% en 2025.
- 👍 **Réduire les déchets** : consommer davantage de produits de seconde main, réduire l'utilisation d'emballages, donner/vendre plutôt que jeter, remplacer les produits jetables par des produits réutilisables.